

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2018
DELIBERATION N° 11

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Le Maire

L'an deux mil dix huit, le dix huit octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS, UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN DOLHAGARAY, M. AGUERRE, Mme JUZAN, M. ESMIEU, Mme LANGLOIS (jusqu'à 20h30), MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC, M. ESCAPIL-INCHAUSPE, Mme TAIEB (jusqu'à 19h30), M. LAIGUILLON, Mmes CANDILLIER (à partir de 17h50), BENSOUSSAN, M. DAUBISSE, Mme LARRE, M. MASSONDE, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

Absents représentés par pouvoir :

Mme LANGLOIS à M. ESMIEU (à partir de 20h30), Mme CANDILLIER par M. ARCOUET (jusqu'à 17h50), Mme TAIEB par M. MASSONDE (à partir de 19h30), Mme BELBARAKA par M. DAUBISSE, M. BOUTONNET par M. LAIGUILLON, Mme PICARD-FELICES par Mme CAPDEVIELLE.

Secrétaire :

Mme BENSOUSSAN

Entendu le rapport de Mme Castel

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Médiathèque – Bilketa – Intégration d'un nouveau fonds basque – Convention de coopération avec l'Institut Culturel basque (ICB).

La Ville de Bayonne, au travers de sa médiathèque, assure la mise en ligne du portail Bilketa qui permet de rassembler et de diffuser auprès du public les catalogues des fonds documentaires basques de multiples établissements documentaires (bibliothèques et médiathèques municipales, bibliothèques universitaires, centres de documentation, etc). Le portail permet également la valorisation des collections basques numérisées.

Les établissements partenaires sont signataires avec la Ville de Bayonne d'une convention de coopération définissant les modalités de cette dernière. Le partenaire s'engage à contribuer à l'alimentation du portail Bilketa et intègre le réseau des fonds basques Bilketa. La convention définit également les conditions techniques et juridiques de mise à disposition et d'exploitation des données et métadonnées versées.

L'Institut culturel basque (ICB) a réalisé en 2015 une exposition multimédia consacrée à la danse basque intitulée « SOKA – Regards sur la danse basque ». Avec le soutien de la DRAC Nouvelle-Aquitaine et afin que ce fonds soit diffusé le plus largement possible, l'ICB a catalogué les 400 documents multimédias constituant l'exposition. Il souhaite aujourd'hui que ce catalogue puisse apparaître dans des portails documentaires.

Le portail Bilketa est un espace parfaitement approprié pour intégrer ce catalogue, ainsi que d'autres décrivant des fonds documentaires relatifs à la culture basque que l'Institut culturel basque envisage de produire à l'avenir. Par l'engagement présent, l'Institut culturel basque est ainsi parfaitement légitime à rejoindre le réseau des partenaires de Bilketa.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la convention de coopération ci-jointe entre la Ville de Bayonne et l'Institut culturel basque et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne